

Pour vous aider à **cerner**
et à **gérer les risques**

Contrôle des risques au printemps et en été

Protégez votre communauté et votre propriété

Le dégel du printemps entraîne souvent des conditions qui mènent à des dommages aux biens, et surtout, à des blessures. Selon la loi, il incombe à l'occupant (qu'il s'agisse du propriétaire ou d'un locataire) de faire en sorte que les personnes qui utilisent ou visitent l'édifice soient en sécurité.

En cas de blessure, l'occupant doit démontrer que des normes de diligence appropriées ont été appliquées. En raison des risques et responsabilités possibles, il est particulièrement important de comprendre les risques liés au dégel du printemps et de mettre en place des procédures d'entretien du terrain pour minimiser ou éliminer les risques.

Grâce à la planification et à la mise en œuvre de pratiques exemplaires, vous pouvez mieux gérer les risques, contribuer à la sécurité de toute personne qui utilise votre terrain, et protéger votre propriété.

L'importance primordiale d'une intervention rapide

L'inspection et l'entretien du terrain font partie intégrante d'un programme efficace de gestion des risques pour tout organisme. En fait, la création et la mise en place d'un programme officiel d'inspection de votre propriété sont l'une des mesures les plus importantes que vous puissiez prendre.

Votre programme d'entretien du terrain doit inclure des politiques et des procédures pour l'exécution d'inspections générales régulières, et pour la détection et la résolution de problèmes. Une politique écrite doit :

- dicter la fréquence des inspections (au moins une fois par mois);
- nommer les personnes responsables d'effectuer les inspections;
- inclure des listes de vérification complète pour les inspections;
- stipuler que tous les membres du personnel d'entretien doivent lire, comprendre et respecter la politique.

En cas d'incident, une liste de vérification complétée, signée et datée permettra de démontrer que toutes les précautions nécessaires ont été prises. Un programme d'inspection qui vous permet de détecter et de résoudre les problèmes dès que possible contribuera également à réduire les coûts d'entretien à long terme.

Pour assurer le bon état de votre terrain après le dégel du printemps, voici les principales mesures à inclure dans vos listes de vérification pour l'entretien au printemps.

Entretien du terrain

- Enlevez les débris accumulés sur le terrain, par exemple les branches, les feuilles et les déchets.
- Inspectez le terrain pour repérer les creux, les nids-de-poule, les racines d'arbres exposées ou les tanières d'animaux; ils peuvent causer des trébuchements et des chutes. Réparez-les immédiatement.
- Inspectez les stationnements pour repérer les nids-de-poule, les ornières ou les morceaux d'asphaltes déplacés par les activités de déneigement. Les stationnements en gravier doivent être nivelés avec du gravier frais.
- Inspectez toutes les voies piétonnes pour repérer les panneaux de béton et les pavés irréguliers soulevés par le gel. Assurez-vous que tous les panneaux sont au même niveau. Si l'écart entre des panneaux adjacents est de ½ pouce (13 mm) ou plus, les panneaux doivent être réinstallés ou remplacés. Si la surface d'une voie piétonne semble inégale, il peut être nécessaire de soulever

les pavés, d'ajouter du calcaire concassé à la base, de le retasser et de replacer les pavés. Sur les voies piétonnes asphaltées, inspectez l'asphalte pour repérer les fissures ou les creux qui peuvent être des risques de trébuchements et de chutes.

- Taillez bien tous les arbres et les gros buissons. Embauchez un entrepreneur professionnel pour tailler et enlever les arbres afin d'éviter les blessures pour vos employés et bénévoles et d'éviter les dommages à votre propriété.
- Ne permettez pas de feu d'herbe ou de brûlage d'ordures ou de résidus de jardin sur votre propriété. Les feux d'herbe ne contribuent pas à la bonne santé du terrain et ce genre de feu « contrôlé » peut rapidement devenir incontrôlable.
- Ne laissez pas l'eau s'accumuler sur votre terrain.
- Installez un cordon de sécurité autour des endroits dangereux et installez des panneaux d'avertissement.

Entretien du système de sécurité

- Inspectez les lumières extérieures et les affiches pour vous assurer qu'elles n'ont pas été endommagées par la neige, les chasse-neige, le pelletage, etc. Réparez-les ou remplacez-les, au besoin.
- Inspectez l'équipement de surveillance, soit les caméras en circuit fermé, pour repérer tout dommage et le réparer, au besoin.

Entretien de l'édifice

- Examinez les escaliers extérieurs et les rampes pour fauteuils roulants pour vous assurer qu'ils sont solides et en bon état après l'hiver. Inspectez les marches et les mains courantes et réparez-les au besoin.
- Inspectez les planchers dans les entrées pour repérer les dommages causés par le sel ou l'humidité et réparez-les au besoin.
- Vérifiez les cadres de fenêtre pour repérer tout signe de dommage.
- Faites inspecter la toiture aux deux ans pour repérer tout signe de dommage ou de fuite possible. Remplacez immédiatement les bardeaux manquants pour éviter les dommages intérieurs.
- Deux fois par année, enlevez les débris des gouttières pour éviter les blocages. Évitez

d'utiliser des échelles. Enlevez les feuilles et autres débris, ainsi que la boue ou la vase. Une fois toutes les obstructions enlevées, nettoyez bien les gouttières à l'aide d'un tuyau d'arrosage. Enlevez toutes les obstructions des tuyaux de descente. Nous recommandons l'embauche d'un entrepreneur, particulièrement si votre édifice compte plusieurs étages.

- Effectuez une inspection visuelle du système de protection contre la foudre. Faites réparer tout

dommage aux bornes, aux connexions et aux conducteurs par un entrepreneur en protection contre la foudre titulaire d'une licence.

- Inspectez toutes les annexes pour vous assurer qu'elles sont en bon état.
- Entreposez de façon sûre tous les outils et l'équipement, par exemple les tondeuses, les taille-bordures, les souffleuses à neige, les pelles, etc.

Entretien du système de chauffage et de climatisation (HVAC)

- Embauchez un technicien qualifié en systèmes HVAC pour inspecter le système de climatisation et vérifier qu'il fonctionne bien et efficacement. Cette inspection doit être effectuée une fois par année.
- Faites inspecter les réservoirs de mazout extérieurs deux fois par année par une personne chevronnée.
- Repérez tout signe de noircissement, de corrosion et de fuite autour de la conduite de mazout, des filtres et des valves. Signalez immédiatement toute fuite à votre fournisseur de mazout, à votre compagnie d'assurance et peut-être au ministère provincial responsable de l'environnement. La rouille doit être enlevée à l'aide d'une brosse métallique et recouverte de peinture antirouille.

À PROPOS D'ECCLESIASTICAL INSURANCE

Ecclesiastical Insurance Office plc est une compagnie d'assurance commerciale spécialisée. Nous sommes vivement engagés à protéger les besoins des organismes qui enrichissent la vie des autres, à préserver l'histoire, les cultures et les communautés distinctes du Canada, et à appuyer les initiatives qui contribuent à améliorer la vie des gens dans le besoin.

Ces conseils ou renseignements sont offerts de bonne foi et sont basés sur notre compréhension des lois et des pratiques actuelles. Ecclesiastical Insurance Office plc et ses filiales n'acceptent aucune responsabilité pour toute erreur ou omission qui pourrait entraîner des blessures, des pertes ou des dommages, y compris toute perte indirecte ou financière. Il incombe à la personne assurée ou à toute autre personne de faire en sorte qu'elle s'acquitte de ses obligations imposées par la loi, et toute interprétation ou mise en œuvre des conseils ci-dessus est effectuée à la discrétion exclusive de la personne assurée ou de toute autre partie qui lit cette note.



Fier membre du BENEFACT GROUP 

ecclesiastical.ca | [@EIOCanada](https://twitter.com/EIOCanada)

